

Dans le cadre des mesures barrières mises en place avec l'épidémie de Covid-19, le conseil municipal s'est tenu à la salle des fêtes.

## **Les comptes administratifs et comptes de gestion 2019 approuvés**

Le Maire et l'adjoint aux finances ont présenté les comptes administratifs 2019 et la proposition des budgets 2020 élaborée par la commission finances.

Ils ont été approuvés à l'unanimité par le conseil municipal. Ils sont conformes aux comptes de gestion.

Budget général : la section de fonctionnement est arrêtée à 1 770 397.16 € en dépenses et 2 088 701.79 € en recettes. La section d'investissement s'établit à 838 187.01 € en dépenses et 799 268.93 € en recettes. Le résultat global du budget principal en 2019 s'élève à 279 386.55 €.

Budget assainissement : le compte administratif du service de l'assainissement collectif est arrêté en section de fonctionnement à 170 129.09 € en dépenses et à 57 449.14 € en recettes. La section d'investissement s'établit à 436 359.60 € en dépenses et 405 850 € en recettes.

## **Affectation des résultats 2019**

Budget général : sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide d'affecter 250 000 € du résultat de fonctionnement consolidé du budget général, en recettes d'investissement au budget primitif 2020.

*Le Maire précise que cette opération permettra d'autofinancer les investissements prévus en évitant le recours à l'emprunt.*

## **Stabilité des taux des contributions directes locales pour 2020**

Considérant l'équilibre du budget général, le conseil municipal décide de maintenir le taux des trois taxes perçues par la commune au même niveau que depuis de nombreuses années :

- 14.89% pour la taxe d'habitation
- 18.47% pour la taxe sur le foncier bâti
- 38.51% pour la taxe sur le foncier non bâti

*Compte tenu notamment de l'accroissement des bases lié à l'arrivée de nouveaux habitants et de la réactualisation de celles-ci, le produit fiscal attendu évolue toutefois de 1.05% par rapport à 2019. Le produit fiscal attendu s'élève à 759 767 € auquel s'ajoutent les allocations compensatrices versées par l'Etat.*

Par ailleurs, les dotations de Vitré Communauté sont stables par rapport à 2019. Leur montant s'élèvera en 2020 à 414 297 €. Les dotations de l'Etat sont en légère hausse par rapport à 2019 (dotation globale de fonctionnement : 178 113 € prévus pour 2020).

## **Les crédits des nouveaux projets votés pour 2020**

Les budgets primitifs 2020 de la commune et les budgets annexes ont été votés par le conseil municipal à l'unanimité.

Budget général : la section de fonctionnement et celle d'investissement du budget communal s'équilibrent respectivement à 2 336 899.28 € et 3 463 855.11 €.

Les lignes budgétaires les plus importantes de la section d'investissement sont destinées notamment aux travaux d'extension du pôle santé, à la réalisation de la piste cyclable qui reliera le Bourg de Domagné à la gare de Chateaubourg, à l'aménagement de l'esplanade de la Mairie, et à l'aménagement du cœur de Bourg. Une ligne budgétaire est également prévue et dédiée au projet d'installation d'une crèche.

Budget assainissement : Le budget assainissement a été transféré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 à Vitré Communauté.

Budget le Poirier 1 : pour 2020, le budget du Poirier 1 s'équilibre à 959 095.76 € en fonctionnement et à 574 498.62 € en investissement.

Budget ZAC du Poirier : pour 2020, le budget de la ZAC du Poirier s'équilibre à 2 346 689.47 € en fonctionnement et à 858 846.14 € en investissement.

## **Covid-19 : Loyers mai et juin 2020**

La période de confinement liée à l'épidémie de Covid-19 a contraint de nombreuses activités à l'arrêt. A ce titre, le Conseil Municipal a décidé, afin de ne pas les pénaliser dans cette période de reprise d'activités de ne pas appeler les loyers des mois de mai et juin 2020 des locataires des bâtiments communaux notamment ceux du pôle santé.

## **Extension pôle santé : avenant lot n°3**

Suite à l'épidémie de Covid-19, les entreprises sont contraintes de respecter un règlement sanitaire strict pour la conduite des chantiers. A ce titre, pour le chantier de l'extension du pôle santé, l'entreprise Eiffage Constructions qui a en charge le lot maçonneries/gros œuvre du marché doit gérer la base vie du chantier. Cette base vie doit être désinfectée quotidiennement.

Afin de pouvoir respecter ses obligations, l'entreprise Eiffage a transmis un devis en mairie concernant l'adaptation du chantier et de la base vie du pôle santé aux règles sanitaires en vigueur. Le Conseil municipal a validé ce devis.

## **Assurances**

En 2016 la commune de Domagné avait rejoint un regroupement d'une dizaine de communes (Argentré du plessis, Balazé...) afin de mutualiser les dépenses liées aux contrats d'assurances. Ce marché groupé qui a permis à la commune d'économiser environ 5 000 € par an arrive à son terme en fin d'année. Le Conseil Municipal a décidé de nouveau de participer à ce groupement pour les assurances de la Commune de 2021 à 2024. L'analyse de et la gestion de l'appel d'offre sera confié au cabinet Consultassur.

## **Projet d'équipement numérique des écoles**

En mai 2020, le ministère de l'éducation nationale a sollicité les établissements scolaires de la Commune pour un appel à projet dans le cadre du label « Ecoles Numériques ». Cet appel à projet vise à développer l'usage des outils numériques au sein des écoles. Si les demandes des écoles de la Glycine et Saint Vincent de Paul sont retenues par l'inspection académique, 50% des dépenses éligibles seront prises en charge par l'Etat.

Le Conseil Municipal a donc décidé de déposer des candidatures pour les deux écoles de la Commune.

## Questions diverses

- **Pollution pièce d'eau du vivier** : début juin dernier, une fuite d'une canalisation de l'entreprise CSR a provoqué une pollution dans la pièce d'eau du Vivier. L'entreprise a fait évacuer les poissons morts et vidangera la pièce d'eau qui restera hors d'eau jusqu'à la fin de l'été. Les boues seront évacuées par l'entreprise en septembre prochain.
- **Parking plan d'eau du Poirier** : les travaux de réalisation du parking du plan d'eau du Poirier seront achevés en juillet. Le stationnement des véhicules à proximité immédiate du plan d'eau sera interdit à compter de la mise en service de ce parking.
- **Point d'apport volontaire** : un point d'apport volontaire semi enterré de 4 bornes sera aménagé avant la fin du mois de juillet dans l'allée du domaine. Il servira pour les habitants du secteur du Poirier.
- **Voiries définitives Poirier III** : l'entreprise lemeé TP qui a en charge la réalisation des voiries définitives du Poirier III a repris les travaux depuis le 17 juin dernier. Les voiries internes de la zone seront achevées pour la fin juillet. Les travaux de voirie de la rue Chateaubriant seront finalisés après les congés estivaux.
- **Ecole publique** : la directrice de l'école publique a annoncé son départ à la retraite à la fin de cette année scolaire. Son remplaçant n'est pas encore connu.
- **Confinement** : pendant le confinement la quasi-totalité des services communaux avaient été fermés au public. Depuis le 11 mai dernier, la Mairie est ouverte au public aux horaires d'ouverture habituels. Les écoles après avoir accueilli de manière progressive les enfants deux jours par semaine du 11 mai au 19 juin, accueillent désormais tous les élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire. La Domathèque est de nouveau ouverte avec un système de « drive » pour les emprunts des œuvres.
- **Prochain conseil Municipal** : le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 6 juillet prochain.